

PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET TARIFS 2026/2027

1/ INSCRIPTION À L'EXAMEN D'ENTRÉE AU CRFPA

Votre inscription doit OBLIGATOIREMENT avoir lieu avant le 31 décembre 2026.

(Arrêté du 17 octobre 2016, art. 2)

Selon votre profil, vous relevez du CAS 1, du CAS 2 ou du CAS 3 : suivre les étapes ci-dessous selon votre cas :

CAS 1, CAS 2 ET CAS 3 :

Étape 1 : confirmer votre candidature

Avant toute chose, vous devez **confirmer l'avis de la commission d'admission** sur l'application [eCandidat](#).
L'inscription administrative sera possible 24h après votre confirmation.

CAS 1 : PUBLIC FORMATION INITIALE

Étape 2 : régler la CVEC

Afin de pouvoir procéder à votre inscription au sein de notre établissement, vous devez en premier lieu vous acquitter à **partir du 1er juillet** de la **Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)**. Toutes les informations concernant cette [cotisation sont disponibles en ligne](#). Cette action vous permettra d'obtenir une attestation indispensable, de même pour les boursiers, pour procéder à votre inscription administrative.

Étape 3 : procéder à votre inscription administrative

Vous devez ensuite procéder à votre inscription administrative et à son règlement. Les procédures diffèrent selon les cas détaillés ci-dessous (1re inscription, renouvellement d'inscription, cas particulier).

Les inscriptions administratives **s'effectuent via le web** du mercredi 1er juillet au vendredi 18 juillet 2025 (**17h**) et du 20 août au 17 décembre 2026.

a) Vous vous inscrivez pour la première fois à l'UGA : [cliquez ici](#)

Vous aurez besoin de votre identifiant de candidature pour procéder à votre inscription
Vous devez saisir votre identifiant E candidat précédé des lettres « EC ». Exemple : votre numéro de candidature est 1YYR2Z8Z, votre identifiant est EC1YYR2Z8Z.

Déposez ensuite vos pièces justificatives en ligne :

Lorsque vous avez validé votre inscription, vous recevez une confirmation d'inscription qui comporte une liste de pièces justificatives que vous devez fournir afin de finaliser votre inscription. Ces pièces sont **obligatoires** et à déposer au format numérique sur la plateforme indiquée ci-dessous.

Attention : pour accéder à la plateforme, vous aurez besoin de vos identifiants de connexion de l'UGA : ceux-ci vous seront envoyés par mail sur l'adresse que vous avez renseignée lors de votre inscription en ligne. **Un délai de 48h à 72h après la validation de votre inscription est à prévoir pour recevoir ces identifiants.**

[CLIQUEZ POUR DÉPOSER VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES](#)

b) **Vous avez déjà été inscrit(e) à l'UGA : [cliquez ici](#)**

Vous aurez besoin de votre numéro étudiant UGA pour procéder à votre inscription.

Déposez ensuite vos pièces justificatives en ligne :

Lorsque vous avez validé votre inscription, selon votre situation et les indications reçues sur votre confirmation d'inscription, vous pouvez avoir des pièces justificatives à déposer afin de finaliser votre inscription. Si vous êtes concerné par des pièces à fournir, vous devez les déposer **obligatoirement** au format numérique sur la plateforme dédiée.

Attention : pour accéder à la plateforme, vous devez vous identifier à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe de l'Université Grenoble Alpes.

[CLIQUEZ POUR DÉPOSER VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES](#)

IMPORTANT : Si vous ne pouvez pas procéder à votre inscription via le web, veuillez contacter le bureau de l'IEJ par mail à : droit-crfpa@univ-grenoble-alpes.fr

Étape 4 : récupérer votre certificat de scolarité

Pour récupérer votre certificat de scolarité et votre quittance de paiement (si vous avez eu des droits d'inscription à payer), vous devez vous rendre dans la rubrique "**Mon Dossier Web**" de [l'intranet étudiant LEO](#) (si besoin, vous pouvez consulter [la procédure explicative](#) pour récupérer votre certificat).

Les identifiants pour vous connecter à l'intranet sont les mêmes que ceux qui vous ont été attribués lors de votre première inscription à l'UGA.

CAS 2 : ÉTUDIANTS FACULTÉ DE DROIT UGA EN DOUBLE INSCRIPTION

Cette procédure vous concerne si vous êtes déjà inscrit(e) en M1 ou M2 Droit pour l'année universitaire en cours. Après avoir validé l'étape 1 ci-dessus, vous passez directement à l'étape 3 ci-dessous.

Étape 3 : procéder à votre inscription administrative

Votre double inscription ne vous permet pas de vous inscrire en ligne.

Vous devez soit prendre rendez-vous auprès du bureau de l'IEJ (**sur RDV**) ou soit adresser votre dossier par mail.

Prévoir les documents suivants :

- certificat de scolarité de votre M1 ou M2
- attestation de réussite en Licence si vous êtes actuellement inscrit en M1 ou attestation de réussite en Master 1 si vous êtes actuellement inscrit(e) en M2
- règlement par chèque à l'ordre de *l'Agent comptable de l'UGA* (voir tarifs ci-dessous)

Contact : droit-crfpa@univ-grenoble-alpes.fr

CAS 3 : PUBLIC FORMATION CONTINUE (ayant interrompu ses études depuis plus de 2 ans)

Étape 2

A l'issue de l'étape 1 décrite plus haut, vous devez contacter le service de la DFCA* de l'UGA afin qu'elle vous indique les modalités d'inscription. Contact : fc-droit@univ-grenoble-alpes.fr

*Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage

Étape 3

Vous devez ensuite nous adresser l'autorisation d'inscription délivrée par la DFCA afin que nous procédions à votre inscription administrative, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Copie de votre carte d'identité recto/verso
- Copie de votre titre d'accès : attestation de réussite et/ou relevés de notes
- Attestation CVEC (si vous êtes concerné(e), cette information sera indiquée sur votre autorisation d'inscription délivrée par la DFCA)
- Photo d'identité en couleur : 20mm par 25 mm avec une taille max de 150 ko au format JPEG

- Dossier d'inscription pour les étudiants qui s'inscrivent pour la 1^{re} fois à l'UGA
- Les modalités de règlement de votre inscription vous seront précisées par la DFCA.

Étape 4 : récupérer votre certificat de scolarité

Pour récupérer votre certificat de scolarité et votre quittance de paiement (si vous avez eu des droits d'inscription à payer), vous devez vous rendre dans la rubrique "**Mon Dossier Web**" de [l'intranet étudiant LEO](#) (si besoin, vous pouvez consulter [la procédure explicative](#) pour récupérer votre certificat).

Les identifiants pour vous connecter à l'intranet sont les mêmes que ceux qui vous ont été attribués lors de votre première inscription à l'UGA.

2/ INSCRIPTION À LA PRÉPARATION D'ENTRÉE À L'EXAMEN D'ENTRÉE AU CRFPA

La préparation à l'examen du CRFPA dispensée par l'IEJ ne fait pas l'objet d'un dossier de candidature. Il s'agit d'une formation qui est **facultative proposée en option**.

Si vous souhaitez suivre cette formation, vous devrez, sous réserve d'acceptation de votre candidature à l'examen, effectuer votre demande en adressant un mail à droit-crfpa@univ-grenoble-alpes.fr qui vous communiquera en retour la procédure pour procéder à votre inscription.

3/ TARIFS DES FORMATIONS

CAS 1 : PUBLIC FORMATION INITIALE

- Examen d'entrée CRFPA : **180 €** (exonération pour les boursiers)
- Préparation à l'examen d'entrée CRFPA dispensée par l'IEJ Grenoble Faculté de droit : **530 €**

CAS 2 : ÉTUDIANTS FACULTÉ DE DROIT UGA EN DOUBLE INSCRIPTION

- Examen d'entrée CRFPA : **180 €** (exonération pour les boursiers)
- Préparation à l'examen d'entrée CRFPA dispensée par l'IEJ Grenoble Faculté de droit : **530 €**

CAS 3 : PUBLIC FORMATION CONTINUE (ayant interrompu ses études depuis plus de 2 ans)

- Examen d'entrée CRFPA : **180 €**
- Préparation à l'examen d'entrée CRFPA dispensée par l'IEJ Grenoble Faculté de droit : **1 000 € à 1 500 €** selon profil formation continue.